

Protéger sa santé et l'eau en disant non aux pesticides

Malgré leur usage banalisé, les pesticides ont des effets toxiques pour les personnes exposées. Ces molécules que l'on retrouve dans tout notre environnement ont un impact sur notre santé.

Une forte utilisation des pesticides responsable de la pollution de l'eau

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Les pesticides ou produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides, etc...) sont des biocides, littéralement « qui tue la vie ». Ce sont des substances chimiques destinées à détruire ou à ralentir le développement des herbes indésirables, des maladies et des organismes jugés nuisibles pour les plantes cultivées.

Consommation : la France vice-championne d'Europe !

La France est le troisième consommateur mondial de pesticides et le second en Europe après l'Espagne avec près de 63 000 tonnes par an (1)! D'après un rapport du Sénat de 2013, c'est dans la zone du Languedoc Roussillon qu'est consommé le plus de pesticides avec la Gironde et le Nord. Plus de 128 euros de pesticides par hectare sont utilisés ! La vigne, l'arboriculture et le maraîchage, fortement présents sur le territoire régional, sont trois cultures grandes consommatrices de pesticides.

Les utilisations non agricoles : à ne pas négliger

Même si les quantités utilisées dans les jardins privés, espaces verts et voiries ne représentent que 10 % du tonnage des

pesticides employés en France, leur impact est loin d'être négligeable car les surdosages sont fréquents et les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables proches des voies d'écoulement vont directement contaminer l'eau. Ainsi, selon les études, ils représentent 20 à 30 % de la pollution des eaux françaises par les pesticides !

Une contamination globale de la ressource en eau

En 2012, pratiquement 100% des cours d'eau et 80 % des nappes phréatiques françaises étaient contaminées par les pesticides (2). Dans le Gard, les principaux cours d'eau et nappes phréatiques sont touchées : Vistre, Vistrenque, Gardon, basses vallées du Vidourle, de la Cèze, etc....

Plus de 150 pesticides différents sont retrouvés dans les eaux de surface et ce sont la principale cause de dégradations de la ressource en eau avec les micropolluants. Les eaux souterraines sont un peu plus protégées mais un tiers des eaux souterraines du Gard sont de qualité médiocre (3).



Agriculteur traitant ses cultures

Traitement des eaux potables : le prix fort pour le citoyen consommateur !

D'après la Ville de Munich, la politique d'aide à l'agriculture biologique sur son bassin versant a un coût 23 fois inférieur à un système de dépollution (moins de 0,01 €/m³ contre 0,23€/m³).

Sans compter le coût pour les consommateurs d'achat d'eau en bouteilles et de carafes filtrantes qui augmente quand l'eau est polluée.



Une ressource pourtant fragile !

Au niveau mondial, la ressource en eau douce est limitée et inégalement répartie. 9 pays concentrent à eux seuls plus de 60 % de la ressource alors que parallèlement plus d'un milliard de personnes ont un accès limité à l'eau potable. La quantité d'eau douce représente seulement 2,5 % de l'eau de la planète. Et c'est encore seulement 0,01 % qui est réellement atteignable et utilisable. L'eau est donc une denrée précieuse qu'il est nécessaire de préserver pour les générations futures.

A l'échelle du Gard, le climat méditerranéen impose son alternance de sécheresses en été et d'inondations en automne rendant l'eau soit insuffisante soit trop abondante.

Article rédigé par : Camille Grigis FD CIVAM du Gard Réalisé dans le cadre des actions de protection de la ressource en eau du SMAGE des Gardons.

Financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Pour plus d'info : smage@les-gardons.com – www.civamgard.fr

Crédit photos : Pixabay et FD CIVAM 30 Illustrations : Denis Gravel

Document sous licence libre Creative Commons (CC BY-NC-SA 3.0 FR)

Le SMAGE des Gardons met à disposition des livrets d'information (*Mon potager au naturel, Mon jardin d'ornement au naturel, L'eau à la maison-à paraître*) sur simple demande ou sur www.les-gardons.com

Un problème de santé publique

Des études démontrent aujourd'hui que les pesticides ont des effets à plus ou moins long terme sur notre santé et sont impliqués dans de nombreuses maladies. D'abord, ils peuvent entraîner des intoxications aiguës des utilisateurs et des personnes fortement exposées. Ensuite, en s'accumulant dans notre organisme, les pesticides augmenteraient les risques de développer des cancers et des maladies neurologiques ; ils affecteraient également les fonctions de reproduction et entraîneraient une baisse de la fertilité masculine.

Les pesticides ont un fort impact économique dans notre quotidien, que ce soit par la pollution de l'eau ou l'atteinte de notre santé. A notre échelle, c'est au jardin qu'il faut stopper son utilisation. Un petit geste certes mais qui aura son importance si tout le monde s'y met.



D. Gravel©

Sources :

(1) Source Sénat 2012

(2) Source Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et office nationale de l'Eau 2012

(3) Source Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 2015

Pesticides, ma commune aussi est concernée !

L'agriculture est souvent pointée du doigt pour la pollution des eaux par les pesticides, mais les collectivités et les particuliers ont également un rôle à jouer !

Les agriculteurs plus gros pollueurs ?

90% des pesticides sont achetés par les agriculteurs. Pourtant en milieu urbanisé, là où 10% des pesticides sont utilisées par les jardiniers amateurs, les gestionnaires d'espaces verts privés ou les communes, le risque de pollution est beaucoup plus fort.

Pourquoi agir sur les communes qui utilisent seulement 2% des pesticides ?

Les communes se doivent de montrer l'exemple notamment aux habitants, sur des espaces qui sont fréquentés par des personnes sensibles comme les enfants ou les personnes âgées...

Ensuite, les jardiniers amateurs et les agents communaux appliquent souvent des pesticides sur des surfaces imperméables. A la première pluie, les pesticides sont lessivés directement vers les cours d'eau.

Les surdosages et les mauvaises pratiques sont également plus fréquents : matériel non étalonné, doses maximales non respectées, vidanges dans les caniveaux ou dans les éviers...

Une réglementation qui se durcit

Depuis 2011(2), l'utilisation de produits phytosanitaires est prohibée dans les espaces habituellement fréquentés par les personnes sensibles : enfants, personnes âgées ou malades.



Le gardon sous le pont du Gard présente également des traces de pesticides

Sont ainsi préservés de traitement les hôpitaux, les maisons de retraite, les écoles, crèches, centres de loisirs, aires de jeu,...

Les zones fréquentés par le grand public doivent faire l'objet d'un affichage préventif et sont interdites d'accès pendant la durée du traitement et jusqu'à la fin du « délai de réentrée ».

A compter du 1er janvier 2017 (3), l'usage des pesticides par les Communes est interdit pour l'entretien des espaces verts, des promenades, des forêts et des voiries (sauf les cimetières, les stades clos et d'autres exceptions pour des raisons de sécurité).

La vente en libre-service aux **particuliers** est également interdite depuis janvier 2017 et **l'interdiction totale d'utilisation est fixée au 1er janvier 2019**. Pour autant, la réglementation n'oublie pas les agriculteurs ! Le plan Ecophyto II vise une réduction de l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2025.

Comment les communes se mobilisent pour répondre à la réglementation ?

Pour stopper l'utilisation de pesticides, un plan d'action concret est élaboré.

Ce *Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)*, permet de réunir les élus, les agents communaux et les partenaires pour étudier les solutions les plus adaptées à la commune. Plus qu'un simple plan de désherbage, un PAPPH permet de réorganiser les pratiques d'entretien des espaces communaux. Il vise à établir un zonage de la commune, à définir des objectifs d'entretien et à favoriser des méthodes alternatives au désherbage chimique.

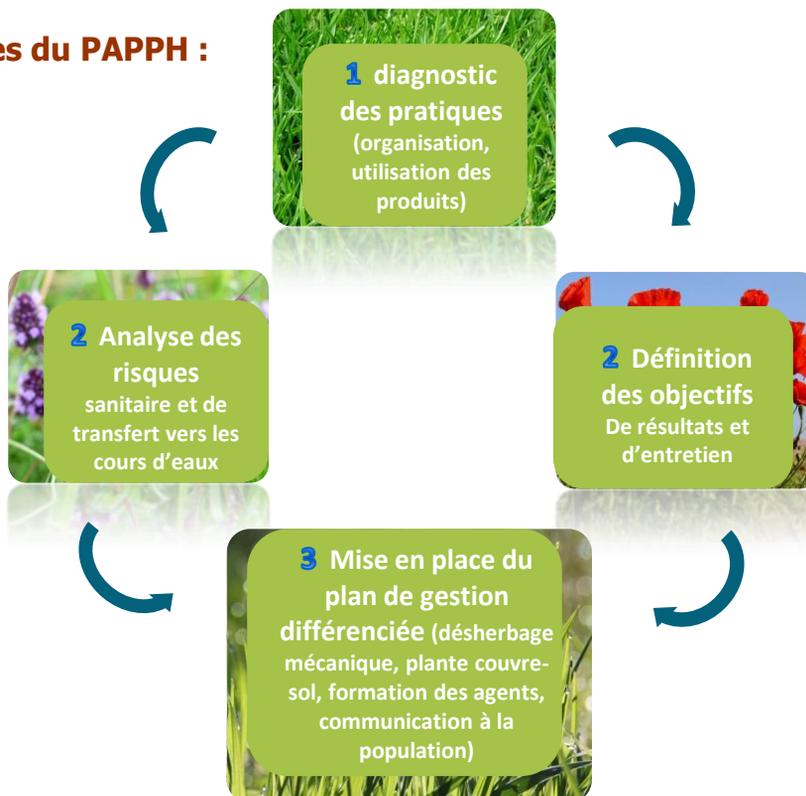
Un nouveau regard

Avec la non-utilisation de produits phytosanitaires, il faut cependant s'attendre à ce que l'herbe soit plus présente dans notre environnement urbain, le long des trottoirs, sur les places... Là où une pulvérisation suffisait, le désherbage mécanique ou l'arrachage manuel devront être réitérés pour arriver au même résultat.

C'est l'occasion de se demander si ces herbes nous gênent vraiment dans notre quotidien. Les effets néfastes de l'utilisation d'herbicides ne sont plus importants que les bénéfices qu'ils apportent ?

La mise en place de solutions alternatives entraînera forcément une modification visuelle du service rendu. Préférons-nous ingérer des produits toxiques par la voie de l'air et de l'eau, ou voir pousser une fleur sur le pas de notre porte ?

Les étapes du PAPPH :



Sources :

- (1) Arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime
- (2) Arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables
- (3) Loi Labbé (23/01/2014) puis Loi Transition énergétique (17/08/2015)

Article rédigé par : Camille Grigis FD CIVAM du Gard Réalisé dans le cadre des actions de protection de la ressource en eau du SMAGE des Gardons.

Financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Pour plus d'info : smage@les-gardons.com – www.civamgard.fr

Crédit photos : FlickrR

Document sous licence libre Creative Commons (CC BY-NC-SA 3.0 FR)



Le SMAGE des Gardons met à disposition des livrets d'information (Mon potager au naturel, Mon jardin d'ornement au naturel, L'eau à la maison-à paraître) sur simple demande ou sur www.les-gardons.com

Les « mauvaises herbes » ne sont plus la honte de nos trottoirs !

Après des années de lutte acharnée à grands coups de pesticides, les mauvaises herbes étaient l'ennemi du « propre » en ville, et si finalement ce n'était qu'une question de perception ?

« Mauvaises » et pourtant si serviables

Qui dit mauvaises herbes, pense à quelque chose de négatif, d'indésirable. Pourtant si on y réfléchit, cette végétation qui pousse spontanément est une véritable richesse pour nos trottoirs.

Avantage N°1 : elles poussent spontanément, donc pas besoin de jardiniers, de terreau, de semences... la nature s'invite sans effort et sans argent dans la ville.

Avantage N°2 : elles limitent la pollution : les végétaux sont connus pour être le poumon de la planète car ils absorbent le CO₂ produit par l'activité humaine et captent notamment les gaz d'échappement.

Avantage N°3 : Notre santé est préservée, si cette végétation est présente en ville, c'est qu'elle n'a pas subi l'attaque des pesticides et nous non plus !

Avantage N°4 : elles améliorent le cadre de vie, un parterre de fleurs est quand même plus coloré qu'un sol bétonné.



Plante poussant dans un interstice, utilisant très peu de ressources pour croître



Les mousses et les plantes qui poussent dans les interstices des pavés sont-elles inesthétiques ?

Avantage N°5 : elles favorisent la biodiversité, plus il y aura d'espèces de plantes, plus il y aura d'insectes et d'animaux pour s'y abriter, butiner... Entendre des rossignols et pouvoir manger du miel en ville, ce n'est pas le paradis ?!

5 avantages qui sont autant de bonnes raisons de bannir l'utilisation des pesticides !

Pourquoi nous gênent-elles ?

L'idée d'espace « propre » et bien entretenu est rassurante, nous avons enfin le contrôle sur cette nature que nous tentons de maîtriser depuis des siècles...

Ce sentiment est d'autant plus favorisé par 50 ans de publicité faite par les firmes phytopharmaceutiques pour promouvoir les désherbants chimiques ! Pourtant, désherber systématiquement avec des produits dangereux n'est pas la solution !

Laisser totalement ou partiellement quelques herbes sur les trottoirs, est le fruit d'une vraie réflexion sur la place du végétal en ville.

Les risques que peuvent entraîner la pousse d'herbes pour la visibilité des routes sont pris en compte, et gérés.

Les espaces très fréquentés font toujours l'objet de grand soin par les agents communaux...Mais la stratégie de gestion est différenciée en fonction des zones à entretenir : le bon entretien ajusté au bon endroit.

Mieux les connaître pour mieux les apprécier

Les plantes spontanées participent à un paysage urbain plus naturel et plus agréable. Avant de coloniser nos rues, nombre d'entre elles étaient cultivées pour leurs vertus gustatives ou médicinales.

Le pissenlit par exemple se mange de la racine aux feuilles, il possède des vertus contre le cholestérol et soulage le foie.

Le plantain en jeunes pousses peut se consommer comme des épinards et soulage la toux, le rhume et les piqures d'insectes.



Pissenlit poussant au pied d'un mur

L'ortie, on en parle souvent pour ses vertus répulsives contre les ravageurs des jardins lorsqu'elle est utilisée en purin, mais elle est aussi comestible (la fameuse soupe d'orties) et possède des propriétés médicinales pour soulager les rhumatismes et les calculs urinaires.

Esthétisme, alimentation, médecine, les « mauvaises herbes » ne l'ont pas toujours été ! Il convient donc de changer notre regard face à cette flore qui peut sembler indésirable, mais qui est loin d'être nuisible ou inutile pour l'homme et son environnement.



Ortie poussant dans un environnement très hostile



Pied de plantain en fleur sur un sol goudronné

Article rédigé par : Camille Grigis FD CIVAM du Gard Réalisé dans le cadre des actions de protection de la ressource en eau du SMAGE des Gardons.

Financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Pour plus d'info : smage@les-gardons.com – www.civamgard.fr

Crédit photos : Pixabay

Document sous licence libre Creative Commons (CC BY-NC-SA 3.0 FR)



Le SMAGE des Gardons met à disposition des livrets d'information (Mon potager au naturel, Mon jardin d'ornement au naturel, L'eau à la maison-à paraître) sur simple demande ou sur www.les-gardons.com

Le zéro phyto aussi dans nos cimetières !

Les cimetières, hauts lieux de recueillement souvent très minéraux et austères, sont fréquemment la dernière barrière à l'adoption du zéro phyto dans les communes. Pourtant la présence du végétal et de la nature leur "donne vie", sans pour autant nuire au respect de la mémoire.

La gestion de l'herbe lorsque les exigences sont élevées

D'un point de vue purement technique, La mauvaise conception d'origine des cimetières, souvent trop minérale barre la route aux méthodes alternatives aux pesticides. Les allées de graviers et les entre-tombes sont autant d'obstacles au désherbage mécanique.

De fait, les volumes de pesticides déversés ne sont pas négligeables : jusqu'à un cinquième de la consommation totale de pesticides d'une collectivité. Le recours au seul désherbage alternatif dans ces lieux, où la notion de « propreté », est très délicat et se heurte à nombre d'obstacles : temps de travail important, intolérance par rapport à la végétation spontanée...

Un nouveau regard sur nos cimetières

Arrêter de désherber chimiquement nos cimetières est pourtant possible, de nombreuses communes le font.

La solution est de combiner le désherbage mécanique grâce à des outils adaptés pour les allées principales



Cimetière végétalisé en combinant des plantes spontanées et cultivées

et l'enherbement issu de la flore spontanée ou semer dans les allées secondaires.

Et pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour fleurir les espaces disponibles ? Réintroduire du végétal dans les cimetières n'est pas forcément signe de négligence, mais peut au contraire signifier un embellissement.

Les espaces concernés passeront nécessairement par une phase de transition peu esthétique. Ce n'est pourtant pas définitif et il faut faire preuve de patience et de tolérance avant d'atteindre un cimetière entretenu de manière écologique.

Car n'est-ce pas respecter nos morts que de proposer des fleurs et un peu de vie à la famille qui rendra visite à leur sépulture ?

Article rédigé par : Camille Grigis FD CIVAM du Gard Réalisé dans le cadre des actions de protection de la ressource en eau du SMAGE des Gardons.

Financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Pour plus d'info : smage@les-gardons.com - www.civamgard.fr

Crédit photos : FlickrR

Document sous licence libre Creative Commons (CC BY-NC-SA 3.0 FR)



Le SMAGE des Gardons met à disposition des livrets d'information (Mon potager au naturel, Mon jardin d'ornement au naturel, L'eau à la maison-à paraître) sur simple demande ou sur www.les-gardons.com